

SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 JANVIER 2018

**Convention accord cadre entre la Métropole de Lyon
et la CCI LYON METROPOLE Saint Etienne Roanne**

| | |
|--|------------|
| Nombre de Membres Elus : | 100 |
| Nombre de Membre Elus en exercice : | 95 |
| Quorum : | 48 |
| Nombre de Membres Elus présents : | 49 |

Membres élus présents :

Mesdames Myriam BENCHARAA, Bénédicte BETTANT CURAN, Nathalie BOBIN, Corinne BOGART, Dominique BOUVIER, Irène BREUIL, Bérangère CHARBONNIER, Jocelyne CORNEC, Marie-Claude FOUCRE, Edith GALLAND, Annabelle GRECO JAUFFRET, Patricia GROS MICOL, Claire-Lise JUVIGNARD, Marie KALAI, Sylvie KERGONOU, Sylvie MADAMOUR, Jocelyne PANSERAT, Anne-Sophie PANSERI, Céline PARAVY-ATLAN, Marta PARDO-BADIER, Nathalie PRADINES.

Messieurs Guy BACULARD, Denis BANCEL, Christian BERTHE, Daniel BUGUET, Jacques COIRO, Marc DEGRANGE, Guy DELORME, Jean-François FARENC, Frédéric FOSSI, Eric GARCIN, Vincent GIRMA, Alain GRANDOUILLER, Jérôme GRENIER, Emmanuel IMBERTON, Jean-Michel JOLY, Pierre LARDON, Daniel LOCTIN, Philippe MALAVAL, Christophe MARGUIN, Christian MISSIRIAN, Jean MOUGIN, Patrick PARAT, Luc PELEN, Philippe POBE, Régis POLY, Thierry RAEVEL, Philippe VALENTIN, Daniel VILLAREALE.

Alexis GILOPPE présente à l'assemblée la convention de l'accord-cadre qui définit les contours de la collaboration entre la Métropole de Lyon et la Chambre de Commerce LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne et les modalités de suivi.

Le contexte

La Métropole de Lyon constitue l'un des moteurs de la dynamique économique régionale (59 communes, 1,3 Millions d'habitants, 120.000 établissements publics et privés, 17.000 créations d'établissements et +4000 emplois créés chaque année, 1^{ère} agglomération industrielle de France hors Ile-de-France).

Les relations partenariales entre le Grand Lyon et la CCIM sont anciennes et ont donné lieu à des réalisations clefs (SDUC, Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, soutien aux filières pôles et clusters, Espace Numérique Entreprise...). Elles s'appuient sur une gouvernance économique métropolitaine impulsée en 1995 (Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise), à laquelle la Métropole de Lyon a souhaité redonner un nouveau souffle et une déclinaison très opérationnelle en accord avec ses partenaires CCIM, Chambre de métiers, MEDEF, CPME, Université de Lyon.

Le partenariat avec la Métropole a vocation à s'articuler autour des quatre constitutifs du programme de développement économique approuvé par la Métropole sur la période 2016-2021:

- **Lyon, Métropole fabricante** : entrepreneuriat ; aide à la croissance des entreprises et à leur transformation numérique ; soutien des PME à l'international ; maintien de l'excellence industrielle du territoire notamment, via un programme dédié à l'usine du futur ; soutien à de nouvelles filières ; mise en relation des PMI avec le potentiel de recherche de l'Université...
- **Lyon, Métropole apprenante** : l'adaptation des formations aux besoins des entreprises, l'entrepreneuriat étudiant...
- **Lyon, Métropole attirante** : la poursuite des programmes de l'ADERLY et de ONLYLYON ; le développement international de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry ; l'attractivité de la Métropole, notamment vis-à-vis des talents...
- **Lyon, Métropole entraînée** : la mise en œuvre d'actions favorisant l'insertion, le développement durable, le développement équilibré de la métropole et de ses territoires périphériques.

Les enjeux pour la CCI

Au même titre que les conventions qui lient la CCIM avec Saint-Etienne Métropole et l'agglomération Roannaise, l'objectif de la Métropole de Lyon et de la CCIM consiste à conclure un accord cadre de partenariat sur la période 2018-2020.

Des conventions spécifiques seront également conclues par action, avec un financement annuel qui est reporté ici pour mémoire s'agissant de l'année 2018.

Les thèmes de cet accord cadre sont les suivants :

- L'entrepreneuriat :
 - o Programme de soutien aux entreprises en création « Lyon Métropole des Entrepreneurs » et accompagnement conseil adapté aux entreprises hébergées par la Métropole (pépinières, halle Girard Totem de Lyon French Tech ou pôles entrepreneuriaux) en lien avec la Chambre de métiers ;

- Contribution via « NOVACITE » ; le programme CCI d'accompagnement de Start up génératrices de fortes valeurs ajoutées, aux dispositifs Lyon Start Up et Big Booster (pour mémoire : 56,4 K€ de subvention Métropole de Lyon).
- Le soutien à la croissance des entreprises et notamment des PME :
 - Lyon Pacte PME (déclinaison du dispositif national) permettant de mettre en relation les grands comptes/ETI et les entreprises (PME/TPE/startup) du territoire sur 4 thématiques : achats, innovation ouverte, ressources humaines, développement à l'international (pour mémoire : 50 K€ de subvention Métropole de Lyon + 50K€ Région) ;
 - Le programme « Pépites » : levée de points bloquants pour les entreprises à forte croissance (pour mémoire : 254 K€ de subvention Métropole de Lyon) ;
 - Favoriser la naissance de l'innovation à l'interface des secteurs d'excellence, notamment par le soutien aux pôles et clusters et le soutien à de nouvelles filières : sécurité, assurance, usine du futur...
 - L'accompagnement à l'international de PME du territoire à l'occasion des délégations officielles organisées par la Métropole.

La CCIM a également reconduit une convention avec l'ADEME, la Métropole de Lyon et la Chambre de métiers sur le dispositif visites énergie démarré en 2014 (objectif 2018 : 80 entreprises sensibilisées, 25-30 accompagnements individuels).

- Le développement du commerce de proximité :
 - La concertation dans le cadre du SDUC, éclairée par les données des enquêtes ménages notamment ;
 - La mise en place de dispositifs visant à valoriser les polarités commerciales à développer, tel que visio-commerce
 - Par l'intervention en tant que personne publique associée (TPA) à la révision des documents d'urbanisme ;
 - Par la mise en avant d'observations majeures sur les comportements d'achats des ménages (enquêtes consommateurs).
- L'attractivité du territoire :
 - Poursuivre les efforts de promotion/prospection de Lyon à l'international via le financement et la participation à la gouvernance (co-présidence de l'Aderly) ;
 - Travailler ensemble avec le nouvel actionnaire d'Aéroports de Lyon afin de disposer d'une plateforme à la hauteur du poids économique régional.

Une évaluation annuelle sera réalisée via un comité de suivi co-présidé par le Vice-Président au Développement Economique de la métropole et le Président de la CCIM.

Le Président Emmanuel IMBERTON propose donc à l'assemblée de bien vouloir :

- **Valider la convention entre la Métropole de Lyon et la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne sur cet accord cadre,**
- **Habiliter le Président à le signer ainsi que les conventions particulières.**

L'Assemblée approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents.

Fait à Lyon, le 31 janvier 2018
Pour extrait certifié conforme

Le Directeur Général



Xavier PELLETIER